

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 231-2014
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.1147

Déposée le: 17.11.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Knutti (Weissenburg, UDC) (porte-parole)

von Känel (Lenk i.S., UDC)
Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC)
Pfister (Zweisimmen, PLR)
Gschwend-Pieren (Lyssach, UDC)
Freudiger (Langenthal, UDC)



Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 20.11.2014

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:

Préciser les critères d'économicité dans la loi sur les soins hospitaliers

Le Conseil-exécutif est chargé de préciser dans la loi sur les soins hospitaliers (LSH) que les soins hospitaliers et le sauvetage sont soumis à une évaluation du point de vue de la gestion d'entreprise et aussi de l'économie.

Développement

La LSH prévoit que les soins hospitaliers et le sauvetage sont conformes aux besoins, de bonne qualité et économiques. Mais selon nous, le critère de l'économicité est insuffisamment défini dans la loi, qui devrait donc être précisée. De plus, la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LA-Mal) permet explicitement au canton de définir plus de critères que ceux réglés à l'article 18 LSH.

Il faut prendre en compte les aspects relevant de la gestion d'entreprise mais aussi de l'économie (soit l'ensemble des activités des différents acteurs de l'économie tels que les entreprises, l'Etat et les ménages). Etant donné que la population participe au financement des prestations hospitalières, elle a elle aussi tout intérêt à ce que les hôpitaux soient profitables. La valeur économique d'un hôpital doit aussi se mesurer à son intérêt pour les fournisseurs et les prestataires de la région. Les employés de l'hôpital qui vivent dans la région, y consomment et y paient leurs impôts augmentent aussi la valeur économique de l'hôpital. Les patients ne sont pas les seuls à profiter de l'hôpital ; la population dans son ensemble, les PME et le canton y trouvent aussi leur intérêt. C'est la raison pour laquelle l'économicité de l'hôpital ne doit pas être évaluée seulement du point de vue de la gestion d'entreprise, mais aussi du point de vue de l'économie.

Motivation de l'urgence :

Le démantèlement des prestations hospitalières pour cause de manque de rentabilité justifie l'urgence.